



FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN MONNET

Cadre réservé au secrétaire d'AS :

Paiement par chèque

Paiement en liquide

2017-2018

NOM	Prénom :	Né(e) le	Classe :
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :	
Adresse mail :			

Présentation de l'A.S.

L'Association sportive du collège est affiliée à l'Union National du Sport Scolaire (UNSS) et propose aux élèves volontaires de venir pratiquer diverses activités physiques encadrées par les professeurs, soit les midis, soit le mercredi après-midi.

Une fois inscrit à l'AS, l'élève peut participer à toutes les activités proposées au collège, aussi bien les midis (12h30-13h20) que le mercredi après-midi, et peut également participer à diverses compétitions qui se dérouleront certains mercredis après-midi (horaires variables) contre une participation financière de 20 euros.

Les activités proposées peuvent se faire dans un but de loisir ou de compétition et sont choisies par l'élève.

La liste des compétitions, les résultats et les palmarès feront l'objet d'un affichage au sein du collège (bureau EPS) ainsi que sur le site E-lyco du collège.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés par les professeurs, il faut impérativement apporter tous les documents en même temps et sous enveloppe.

Bilan 2016/2017 de l'AS du collège

- En 2016 - 2017, l'AS c'est 192 licenciés (+48 par rapport à l'année précédente), 81 filles et 111 garçons toutes classes confondues qui ont pu participer aux activités proposées sur les temps du midi ou du mercredi après-midi ; soit un panel de 11 activités.
- L'AS c'est aussi la **formation** de jeunes arbitres, juges, organisateurs et cette année nous avons obtenu 35 certifications de la part des services UNSS.
- Nous avons aussi participé à toutes sortes de **compétitions** allant de la compétition de secteur dites « district » jusqu'aux championnats de France, en passant par les compétitions départementales ou académiques. Participation au cross départemental.
- L'A.S. danse s'illustre lors du spectacle de fin d'année avec la chorale au théâtre de Chanzy.
- **PALMARES 2016/2017 :**
 - ⇒ **Champion départemental** et vice-champion académique en basket 3x3 benjamin
 - ⇒ Vice-champion académique excellence garçon ET excellence fille en judo. **Championne de France** de Judo excellence
 - ⇒ **Champion départemental et académique** en badminton par équipe minime. 18^{ème} place aux championnats de France.
 - ⇒ **Champion départemental** et vice-champion académique en gymnastique 2 agrès.
 - ⇒ **Champion départemental** en Volleyball.

Autorisation parentale

Je soussigné(e), père, mère, représentant légal (1) de l'enfant nommé ci-dessus, à participer aux activités de l'A.S.
J'autorise / Je n'autorise pas (1) les professeurs responsables à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'état de santé de mon enfant.

J'autorise / Je n'autorise pas (1) mon enfant à être photographié ou filmé pour la promotion de l'A.S. dans l'établissement et sur le site du collège.

(1) Rayer la mention inutile

Activités proposées

(Cocher les activités souhaitées)

Lundi midi :

- Hockey
- Badminton compétition

Mardi midi :

- Volleyball
- Gymnastique aux agrès

Mercredi après-midi :

- Gymnastique compétition (salle Montaignes)

Jeudi midi :

- Basket
- Gymnastique acrobatique / sol
- Football benjamins (6èmes et 5èmes)

Vendredi midi :

- Danse
- Badminton Loisir
- Football minimes (4èmes et 3èmes)

Remarques particulières :

- Les élèves participants à l'AS sur les créneaux du midi auront un accès prioritaire au self.
- Il est demandé aux élèves qui s'inscrivent dans une activité une participation régulière et assidue aux séances.
- Une tenue adaptée à la pratique de l'activité est aussi nécessaire. Le matériel est prêté par l'établissement, il n'est donc pas nécessaire d'acheter son matériel de hockey ou encore une raquette de badminton.
- Lors des compétitions du mercredi, des autorisations parentales seront distribuées aux élèves souhaitant participer aux compétitions. Ces autorisations complétées devront obligatoirement être ramenées aux professeurs.

Engagement moral

Le licencié s'engage à :

- Être assidu aux créneaux sur lesquels il s'est engagé
 - Avoir un comportement correct : langage adapté, respect des camarades, des adversaires, des adultes ainsi que du matériel
- En cas de problèmes répétés, nous nous réservons le droit de suspendre le licencié des activités de l'AS**

Signature du licencié :

signature des parents :

Documents à fournir (sous enveloppe)

- Ce document correctement rempli
- Une cotisation de 20 euros de préférence par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du collège Jean MONNET avec au dos le nom et le prénom de l'enfant ainsi que sa classe